



IL VOUS EST DEMANDE DE REpondre

Dossier du BHI N° S3/4006

LETTRE CIRCULAIRE 51/2012

18 mai 2012

FOURNITURE CONTINUE D'ENC ET DE RNC AU BHI

Référence : Règlement général de l'OHI - Article 19

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. L'Article 19 du Règlement général de l'OHI est le suivant :

Pour permettre au Bureau d'accomplir sa mission, les Services hydrographiques des gouvernements membres lui font parvenir des exemplaires de leurs nouvelles cartes internationales (cartes INT), de leurs nouvelles cartes électroniques (matricielles ou vectorielles), ainsi que de toute nouvelle publication nautique.

Les Etats membres fournissent aujourd'hui régulièrement des exemplaires de toutes les nouvelles éditions de leurs cartes papier INT. Quelques Etats membres fournissent des exemplaires d'ENC ou de RNC.

2. Au cours de la XVIIIème Conférence hydrographique internationale, le Comité de direction a décrit la progression de différents développements de base de données au BHI. L'un de ces développements concerne la compilation d'une série mondiale de cartes électroniques destinée à compléter la série de cartes papier et de publications INT tenue à jour au BHI.

3. La création d'une série de cartes numériques de référence au BHI a récemment été rendue possible grâce à la donation d'AusChartviewer – un logiciel local de visualisation et d'analyse complet et sophistiqué pour le format de cartes de navigation matricielles (RNC) HCRF, les cartes électroniques de navigation (ENC) S-57 / S-63 de l'OHI et les images GeoTIFFmap. AusChartviewer ne supporte pas le format BSB pour les RNC. Parmi les nombreuses fonctions d'AusChartviewer il est possible de comparer différentes éditions de la même ENC, des cellules qui se chevauchent, des cellules à différentes échelles et les cartes papier correspondantes ou d'autres données, si nécessaire.

4. Un important bénéfice qui serait retiré de la création d'une série de référence de l'OHI complète et constituée des cartes marines à jour des Etats membres serait que les métadonnées dérivées d'une série officielle du BHI fournie par les Etats membres puissent être ensuite utilisées directement pour peupler le catalogue d'ENC de l'OHI (à l'adresse suivante : <http://iho-wms.net/wms/ENCatFrame.htm>). Ceci permettra la tenue à jour du catalogue d'ENC de l'OHI, difficile à réaliser jusque là.

5. Un autre bénéfice important retiré de la tenue à jour d'une série de cartes marines serait la capacité pour le BHI de fournir une cartographie web et un service de fonctionnalités web basé sur les métadonnées officielles dérivées directement de la série d'ENC de l'OHI.

6. Afin de créer une série de référence de l'OHI de cartes numériques officielles, il est demandé aux Etats membres de prendre les dispositions suivantes dès que possible :

Pour les Etats membres qui distribuent des ENC via un RENC :

- Autoriser votre RENC à fournir des ENC et des mises à jour directement au BHI

Pour les Etats membres qui ne distribuent pas d'ENC via un RENC :

- Autoriser votre distributeur d'ENC à fournir des ENC et des mises à jour directement au BHI

Pour les Etats membres qui fournissent également des RNC au format HCRF :

- autoriser votre distributeur de RNC au format HCRF à fournir des RNC- HCFR et des mises à jour directement au BHI.

6. Il est demandé aux Etats membres d'informer le BHI dès que des dispositions sont prises, en complétant le formulaire joint en Annexe A.

7. Les Etats membres devraient noter en particulier qu'une fois que la série d'ENC du BHI sera créée, la seule manière de refléter cette couverture ENC pour leur Etat dans le catalogue de l'OHI sera de fournir régulièrement des ENC à jour au BHI. Il est donc important que tous les producteurs d'ENC s'assurent que leurs ENC sont mises à la disposition du BHI.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Ward', is centered on the page.

Robert WARD
Directeur

Annexe A : Formulaire de réponse.

FORMULAIRE DE REPONSE*(A faire parvenir au BHI dans les meilleurs délais**E-mail : info@iho.int - Fax: +377 93 10 81 40)*

Etat membre :	
Nom du contact :	
E-mail du contact :	

FOURNITURE CONTINUE D'ENC ET DE RNC AU BHI

1. Des dispositions ont été prises pour la fourniture continue d'ENC et de RNC au BHI (le cas échéant).
2. Les dispositions relatives à la fourniture sont les suivantes :

	Nom de l'organisation distributrice	Point de contact de l'organisation distributrice
ENC et mises à jour		
HCRF RNC et mises à jour		

Nom/Signature :Date :